OBSERVATIONS -8-

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n° 2011 X 046 AG du Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2011. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

administrative.

Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire - 12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex.



PRATIQUES PHYTOSANITAIRES EN VITICULTURE 2011

Identification de l'exploitation et de la parcelle

om et numéro de l'enquêteur		Numéro SIRET de l'exploitation		
-1	1	SIRET modifié si besoin		
·				
		Code identifiant EVV		
om et adresse de l'exploitant				
		Région administrative de la parcelle		
śl				
ortableL		Numéro de la parcelle cadastrale viticole		
él	@	Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale	L	
utres coordonnées		Lieu-dit de la parcelle		
- Question filtre				1 ; non = 0
a parcelle retenue				
, parsons reterine	1.4 - est une vigne à ra			
	_			
Si au i	Région administrative de la parcelle Département de localisation de la parcelle Numéro de commune de la parcelle Numéro de la parcelle cadastrale viticole Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale Lieu-dit de la parcelle cadastrale 1.0 - refus 1.1 - a été arrachée avant la vendange 2010 1.2 - a été vendue ou cédée pour fermage 1.3 - est une vigne mère de porte greffe ou de greffon 1.4 - est une vigne mère de porte greffe ou de greffon 1.5 - est une vigne de moins de 3 ans (plantée après le 1er août 2007) 1.6 - production entièrement auto-consommée Si au moins une réponse 1 = « OUI »			
	SIRET modifié si besoin e l'entretien code identifiant EVV Région administrative de la parcelle Département de localisation de la parcelle Numéro de commune de la parcelle Numéro de la parcelle cadastrale viticole Numéro de la parcelle cadastrale viticole Numéro de la parcelle cadastrale viticole Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale oui = 1; non = 0 1.0 - refus 1.1 - a été arrachée avant la vendange 2010 1.2 - a été vendue ou cédée pour fermage 1.3 - est une vigne mère de porte greffe ou de greffon 1.4 - est une vigne de moins de 3 ans (plantée après le 1er août 2007) 1.6 - production entièrement auto-consommée Si au moins une réponse 1 = « OUI » — fin du questionnaire Les questions suivantes ne concernent que la parcelle Parcelle - Généralités perficie de la parcelle (en hectare, are) te de plantation (année de la première feuille) cépagement (voir liste en annexe) nisté de plantation : - Distance entre les rangs (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm) - Distance entre les ceps sur le rang (cm)			
Numéro de commune de la parcelle Numéro de la parcelle cadastrale viticole Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale Numéro d'ordre de la sous-parcelle cadastrale Lieu-dit de la parcelle 1.0 - refus 1.1 - a été arrachée avant la vendange 2010 1.2 - a été vendue ou cédée pour fermage 1.3 - est une vigne mère de porte greffe ou de greffon 1.4 - est une vigne de moins de 3 ans (plantée après le 1er août 2007) 1.6 - production entièrement auto-consommée Si au moins une réponse 1 = « OUI » — fin du questionnaire Les questions suivantes ne concernent que la parcelle Parcelle - Généralités Superficie de la parcelle (en hectare, are) Date de plantation (année de la première feuille) Encépagement (voir liste en annexe) Densité de plantation : - Distance entre les rangs (cm)			ale	
. •	· ·	D		
- Densite de plantation :				
Overlikens and the least	diadala a 447		n) L	
(AOP = 1 ; IGP = 2 ; sans IG	= 3 ; vins aptes aux eaux-de-vie	e = 4)		
-		es charges biologique ou en conversion ? (oui = 1 ; nor	n = 0)	
		réduction des phytosanitaires = 1 ;		
un autre cahier des charges	s = 2 ; sans objet = 9)			

-1-

Rendement - Prix

8 - Rendement

8.1 - Le rend	ement agronomique de la parcelle est-il connu	En vin (oui = 1 ; non = 0)	En raisin (oui = 1 ; non = 0)
8.2 - Indique	z son rendement pour l'année 2010	hl/ha	q/ha

8.2 -	Indiquez son rendement pour	hl/ha	q/ha								
	pport au rendement moyen des = 1 ; faible (< 20 % en dessous) = 2 ; fa										
10 - La pa sanita	arcelle a-t-elle subi en 2010 de aires ou les deux <i>(climatiques et sa</i>	s aléas exceptionnels : clima anitaires) (non = 0 ; climatiques = 1 ; s	atiques (grêle, orages, inondations, séci sanitaires = 2 ; les deux = 3)	neresse)							
	ticulteur est rémunéré : - a - a	e l'exploitation du vin, des eau au prix du moût, du vin ou de l'alcool au prix par degré d'alcoolau au prix du raisin	= 2	ssu de							
Si répons	se = 1 à la question 11 : indiqu	uez la tranche de prix du moû	it, du vin ou des eaux-de-vie pro	duits							
	11.1.1 - En bouteille										
	11.1.1 - En bouteille										
	11.1.3 - En vrac (moins de $1 \in$ par litre = 1; de $3 \in$ à moins de $4 \in$ par litre = 4; de $6 \in$ à moins de $7 \in$ par litre = 7; de $9 \in$ à moins de $10 \in$ par litre = 10	de $1 \in \grave{a}$ moins de $2 \in par$ litre de $4 \in \grave{a}$ moins de $5 \in par$ litre de $7 \in \grave{a}$ moins de $8 \in par$ litre	= 5; de $5 \in $ à moins de $6 \in $ par l	itre = 6;							
Si répons	se = 2 à la question 11 :										
11.2	 Indiquez la tranche de prix pa (moins de 2 €/°hl = 1; de 4 € à moins de 5 €/°hl = 4; de 7 € à moins de 8 €/°hl = 7; 10 € et plus par °hl = 10) 	ar degré d'alcool de $2 \in \grave{a}$ moins de $3 \in l^{\circ}hl = 2$; de $5 \in \grave{a}$ moins de $6 \in l^{\circ}hl = 5$; de $8 \in \grave{a}$ moins de $9 \in l^{\circ}hl = 8$;	de $3 \in $ à moins de $4 \in $ /°hl = de $6 \in $ à moins de $7 \in $ /°hl =	6;							
Si répons	se = 3 à la question 11 :										
11.3	 Indiquez la tranche de prix du (moins de 50 cents par kilo = 1; de 2 € à moins de 3 € par kilo = 4; de 5 € à moins de 6 € par kilo = 7; de 8 € et plus par kilo = 10) 	de 50 cents à moins de 1 € par de 3 € à moins de 4 € par kilo :	= 5; de 4 € à moins de 5 € par l	kilo = 6 ;							

Fertilisation

12 - Depuis 2006 (compris) et jusqu'à la vendange 2010, pendant combien d'années avez-vous fait au moins un apport au sol ou foliaires de :

Fumure o	organique
	Azote (N)
	Phosphore (P)
Fumure minérale :	Potassium (K)
	Magnésium
	Oligo-éléments (fer, zinc, bore, etc.)

Les questions suivantes ne portent que sur la campagne 2009/2010 débutant après la vendange 2009 et se déroulant jusqu'à la vendange 2010 incluse

Couverture du sol - Enherbement

13 - Enherbement

13.1 - La parcelle était-elle enherbée durant la campagne 2009/2010 et si oui précisez la nature de l'enherbement ?

- Aucun ennerbement = U	1
- Oui, permanent semé = 1	
- Oui, permanent spontané = 2	}
- Oui, temporaire semé = 3	
- Oui temporaire spontané – 4	

Si réponse = 0 passer à la question 14

-2-

après la vendange 2009 jusqu'à la vendange 2010 incluse (suite et fin)

7 - 1	Mode	do	traiteı	mant

Herbicides: en plein = 1; sous le rang = 2; dirigé sur l'inter-rang = 3; localisé = 4 Fongicides, insecticides: une seule face = 5; deux faces = 6

Épamprage, ébourgeonnage-éclaircissage, autres traitements : deux faces = 6

8 - Part de la superficie traitée :

Indiquer le % la parcelle traitée uniquement si le mode de traitement de la colonne 7 = localisé (4)

Froduit commercial (en clair)	6 Code AMM du produit commercial	7 Mode de traite- ment	Part de la superficie traitée %	9 Dose de produit commercial soit en kg/ha, soit en litre/ha, soit en kg/hl, soit en litre/hl	Unité : en kg/ha = 1, en litre/ha = 2, en kg/hl = 3, en litre/hl = 4	Quantité de bouillie utilisée en litre/ha	12 Utilisation de bac récupé- rateur (oui = 1 ; non = 0)
				اللالالواليا			
				اللااوالا			

-7-

21 - Interventions phytosanitaires sur la parcelle

21.1 - Y a-t-il eu au moins une intervention phytosanitaire sur la parcelle ? (oui = 1 ; non = 0)

			·				
21.2 - ➤	Si au moins un	passage phytosanitaire,	remplir le tableau	suivant par	ordre chronologiqu	ue en commençant pa	ar le
	nlus ancien					•	

plus ancien
Remplir une ligne par application.

En cas d'utilisation de **mélange** de produits, remplir autant de lignes que de produits a vec le **même numéro** de passage

1	2	3					4 Cible	e du trai	tement											
Numéro d'ordre	Numéro de passage	Date d'apport Jour/mois/an		Date d'apport Jour/mois/an		Date d'apport Jour/mois/an		Date d'apport Jour/mois/an		Épamprage	Ébourgeon- nage-éclaircis- sage	Mildiou	Oïdium	Botritys	Autres champignons parasites	Tordeuses	Cicadelles	Autres insectes- acariens	Autres traitements	
28																				
29																				
30																				
31																				
32																				
33																				
34																				
35																				
36																				
37																				
38																				
39																				
40																				

Pour réponses 1 à 4 à la question 1	3.1 :				
fantal et a le type d [enherbement total (y come un rang sur 3 = 4; plus d'un rang sur 5 = 7	ompris sous le rang) =	=1; entre tous	les rangs = 2 ;	un rang sur 2 = 3; un rang sur 5 = 6;	
13.3 - Quelle était la large		herbée (cm)			
Pour réponse 1 ou 2 à la question 1: 13.4 - Nombre de tontes Pour réponse 3 à la question 13.1 : 13.5 - Y a-t-il eu semis pu	de la bande enhe	·			
4 - Comme couverture du sol, utilise (aucun = 0; sous le rang = 1; sur l'inter-ra			du paillage?		
	sherbage me	_	et thermia	ie.	
5 - Entretien du sol dans l'inter-rang	•	•	-		
Type d'appareil	Nombre d	le passages de	s appareils :		
туро и ирригол	Sur l'inter-rang		Sur l'inter-ce	р	
À disques					
À dents (dont cultivateur)					
Type rotavator, fraises rotatives					
Thermique					
Autres					
 6 - Raisonnement du désherbage de Le désherbage mécanique ou the (non = 0 ; oui avant l'apparition des mauva 7 - Travaux réalisés sur la parcelle de 	ermique de la pa hises herbes = 1 ; oui j	iuste après l'appari	tion des mauvaises		
Nombre de passages réalisés	Manuelle	Mécanique	Thermique	Chimique	
sur la parcelle pour une opération	THE TESTS	- Woodingdo	monnique	- Crimingue	
D'ébourgeonnage					
D'épamprage					
De rognage					
D'effeuillage					
Éclaircissage (vendange en vert)					
Traitements 8 - Pour la campagne 2009/2010, non de la flavescence dorée	nbre de passages	obligatoires po	ur le traitement d		
19 - Pour la campagne 2009/2010, no				ne	

20 - Pour la campagne 2009/2010, pour la parcelle situez la pression parasitaire de ces maladies sur l'échelle suivante :

Oïdium

Botrytis

(Forte = 1 ; Moyenne = 2 ; Faible = 3)

Mildiou

21 - Interventions phytosanitaires sur la parcelle

21.1 - Y a-t-il eu au moins une intervention phytosanitaire sur la parcelle ? (oui = 1 ; non = 0)

21.2 - Si au moins un passage phytosanitaire, remplir le tableau suivant par ordre chronologique en commençant par le plus ancien

Remplir une ligne par application.
En cas d'utilisation de **mélange** de produits, remplir autant de lignes que de produits a vec le **même numéro**

après la vendange 2009 jusqu'à la vendange 2010 incluse

7 - Mode de traitement :

Herbicides: en plein = 1; sous le rang = 2; dirigé sur l'inter-rang = 3; localisé = 4 Fongicides, insecticides: une seule face = 5; deux faces = 6

Indiquer le % la parcelle traitée uniquement si le mode de traitement de la colonne 7 = localisé (4)

8 - Part de la superficie traitée :

En cas de pass	cas d'utilisation de mélange de produits, remplir autant de lignes que de produits a vec le même num passage					uméro		: une seule face = 5 ; deux faces = age-éclaircissage, autres traiteme		ux faces = 6	8	mode de	traitement de la c	colonne / = loc	alisé (4)							
1	2	3				4 Cible	du traite	ement						5	6	7	8		9 de produit	10	11	12 Utilisation
Numéro d'ordre	Numéro de passage	Date d'apport Jour/mois/an	Herbicide Épamprage	Ébourgeon- nage-éclaircis- sage	Mildiou	Oïdium	Botritys	Autres champignons parasites	Tordeuses	Cicadelles	Autres insectes-	Autres	traitements	Produit commercial (en clair)	Code AMM du produit commercial	Mode de traite- ment	Part de la superficie traitée %	soit e soit e soit	nmercial en kg/ha, en litre/ha, en kg/hl, en litre/hl	Unité: en kg/ha = 1, en litre/ha = 2, en kg/hl = 3, en litre/hl = 4	Quantité de bouillie utilisée en litre/ha	de bac récupé- rateur (oui = 1 ; non = 0)
1						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш									,			
2						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								وليا.	,			
3						Ш		Ш	Ш	Ш									,			
4					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولسا	,			
5					Ш			Ш	Ш	Ш								,	,			
6					Ш		Ш	Ш		Ш								ولسا	,			
7								Ш	Ш	Ш								,	,			
8						Ш		Ш	Ш	Ш								إلىا.	,			
9								Ш	Ш	Ш								,	,			
10					Ш			Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
11					Ш			Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
12					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
13					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
14					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
15					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
16						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
17						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
18						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
19					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
20						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
21						Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
22					Ш	Ш	Ш	Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
23					Ш			Ш	Ш	Ш								ولسا	,			
24								Ш	Ш	Ш								ولللا	,			
25					Ш			Ш		Ш								وليا	,			
26								Ш		Ш								ولللا	,			
27																		الليا.	,			